

L'APSAM



ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR «AFFAIRES MUNICIPALES»

Bulletin trimestriel

Automne 1997

Volume 6, numéro 3

DOSSIER POMPIERS / POMPIÈRES

- ◆ Des portraits des principaux types d'accidents ouvrent des pistes en prévention
- ◆ Du nouveau concernant le Bunker Suit
- ◆ Des colloques régionaux

CENTRES DE TRI ET DE COMPOSTAGE

- ◆ Comment protéger les travailleurs

LA SEMAINE SST

- ◆ La prévention, j'y travaille!

DÉNEIGEMENT

- ◆ Formation de formateurs et matériel d'information

POLICIERS ET POLICIÈRES

- ◆ Attention aux semelles élargies (trigger shoe)



Plus d'un pompier sur deux se blesse chaque année.

C'est le hasard qui fait qu'un accident entraîne ou n'entraîne pas de blessure. L'événement signale les facteurs de risque : il faut analyser les circonstances qui entourent un accident pour amorcer des actions préventives.

POMPIERS POMPIÈRES

Des portraits des principaux types d'accidents ouvrent des pistes en prévention

À la demande de l'APSAM, une étude, réalisée en 1996 par Danièle Champoux et Esther Cloutier, de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST),¹ a permis de produire des indicateurs fiables pour évaluer les risques liés au travail des pompiers et des pompières et de décrire comment se produisent les principaux types d'accidents.

Deux grandes municipalités du Québec, qui employaient à cette époque près de 2 000 pompiers professionnels, ont accepté de participer à cette étude. Elles ont fourni aux chercheuses les données recueillies sur 1041 événements accidentels survenus en 1992. Première constatation : plus d'un pompier sur deux se blesse au travail chaque année. Le taux d'incidence global est en effet de 53,7%. C'est inquiétant, puisque la population couverte représente environ 75 % des pompiers professionnels à

l'emploi des municipalités québécoises, et entre 10 et 15 % de l'ensemble des pompiers du Québec, incluant les pompiers volontaires.

Danièle Champoux et Esther Cloutier en ont extrait plusieurs informations, jusque-là inexploitées, qu'elles ont regroupées en six groupes de facteurs (voir schéma). Ces facteurs de risque, associés à plusieurs des facettes du travail réel, servent à identifier autant de pistes pour la prévention.

Leur analyse a aussi permis de dégager sept principaux types d'accidents du travail, appelés scénarios d'accidents. Ils sont, dans l'ordre :

- ◆ heurts et coincements en début de quart, lors de l'installation d'équipements ;
- ◆ chutes et glissades dans les escaliers et les échelles, lors du combat d'incendie ;
- ◆ chutes et glissades du véhicule, lors des réponses aux alertes ;
- ◆ brûlures et irritation des yeux et des poumons pendant l'extinction ;
- ◆ lésions au dos, associées aux efforts, lors de la manipulation d'équipements au cours d'un incendie ;
- ◆ douleur au cou et aux épaules, associée à l'utilisation de la hache et de la gaffe lors de l'exploration et de la ventilation ;
- ◆ récurrences et lésions multiples, associées à des circonstances variées.

Comment utiliser ces résultats

Pour chaque type d'accident, un portrait dynamique des circonstances d'accident, nommé « scénario d'accident », décrit les risques identifiés au point de vue de l'organisation humaine et technique du travail, de la situation de travail et des circonstances particulières au moment de l'accident. Ces scénarios couvrent cinq affectations de travail, soit le combat d'incendie, les autres interventions, le travail en caserne, les aller-retours, la formation et le conditionnement physique. Ils présentent les risques typiques du travail des pompiers, dont peuvent s'inspirer les comités de santé et de sécurité pour orienter leurs efforts en prévention.

En outre, un nouveau formulaire d'enquête d'accident, spécifique aux pompiers, a été mis au point en réponse à une demande d'une municipalité. Les questions offrent un choix de réponses qui permet de décrire l'ensemble du contexte de travail et les facteurs de risques présents au moment de l'accident. Ce formulaire, testé auprès de pompiers accidentés, est maintenant disponible auprès de l'APSAM.

Selon Danièle Champoux, les membres des comités de santé et de sécurité peuvent déjà commencer à analyser leurs accidents en utilisant ce nouveau formulaire. La démarche préconisée consiste à obtenir les renseignements sur les circonstances des accidents et leurs causes auprès des victimes (si cela est possible), autant que du supérieur immédiat. « Leurs témoignages, notamment celui



Danièle Champoux

¹ CHAMPOUX, D. et CLOUTIER, E. : Problématique de la santé et de la sécurité chez les pompiers : résultats de l'analyse de fichiers d'accidents de deux municipalités du Québec, IRSST, Rapport R-144,63 pages, 1996

des travailleurs, permettent de valider les informations et de faire une réflexion paritaire sur les façons de prévenir les situations d'accidents. »

Quant à la prévention, c'est peut-être dans les casernes qu'il est le plus facile de commencer. C'est ce que propose Esther Cloutier : « C'est là où survient 1 accident sur 4, dit-elle. À priori, on pourrait penser que les travailleurs font preuve d'inattention, mais ce n'est pas le cas. Un examen approfondi des situations de travail démontre que ces accidents ne sont pas le résultat de la nonchalance des pompiers. Sur les sites d'incendies, la

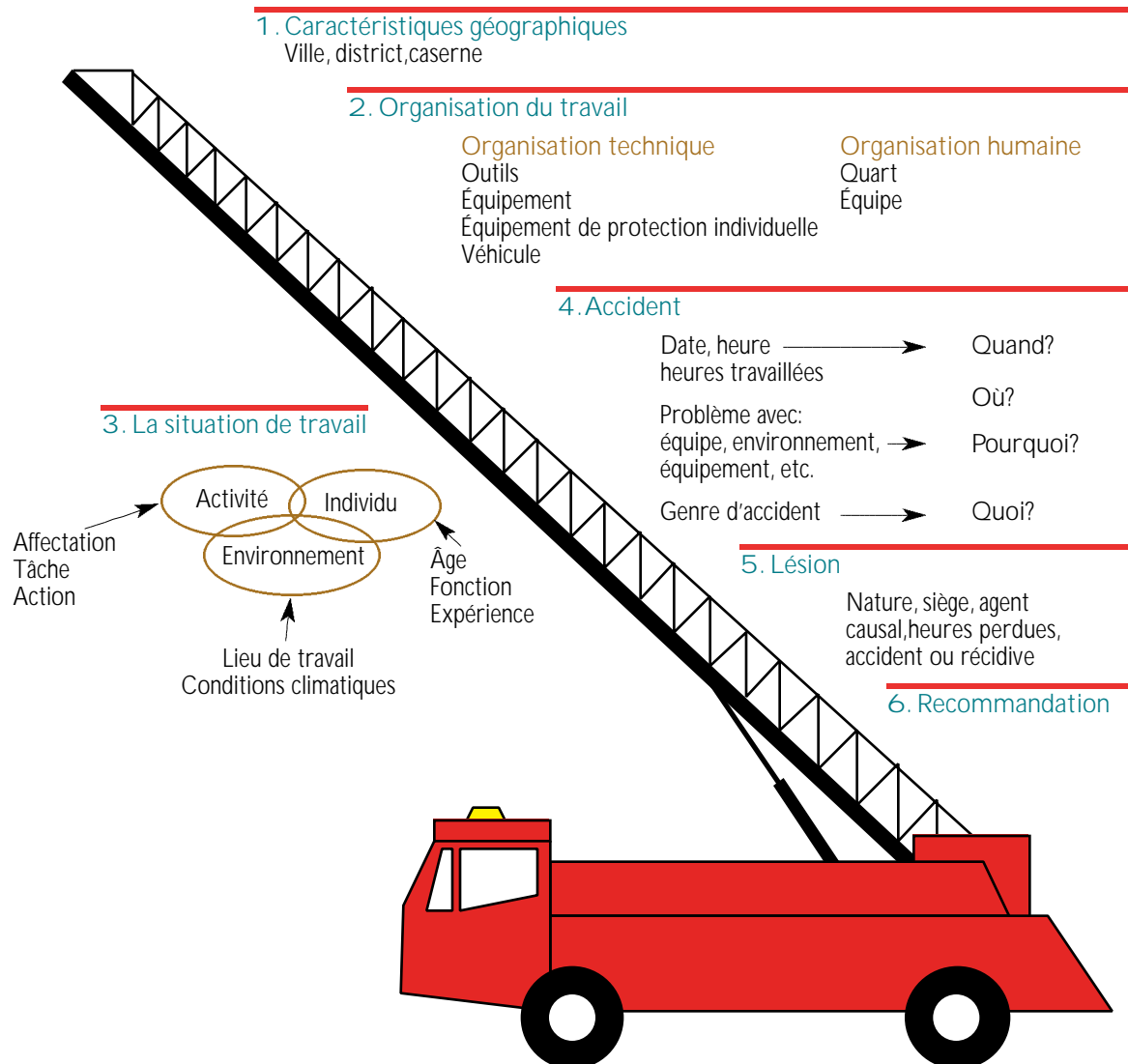
prévention est plus complexe à réaliser : l'environnement change de minute en minute ; les pompiers sont en situation d'urgence ; ils travaillent en équipe, etc. »

L'APSAM a déjà commencé à faire bénéficier les autres municipalités des connaissances acquises suite à cette étude. L'Association organise des colloques où les chercheurs présentent les résultats de leur étude et le nouveau formulaire d'enquête. D'autres colloques, dans d'autres régions de la province, sont encore à venir, de même que la diffusion du formulaire de déclaration et d'analyse des accidents.



Esther Cloutier

MODÈLE D'ANALYSE D'ACCIDENTS PROPOSÉ



Du nouveau concernant le vêtement de pompier



Martin Filteau explique comment il a conduit les tests sur cet appareil.

En 1994, l'APSAM a mené une consultation auprès des représentants des différentes associations de pompiers, afin d'identifier leurs besoins en santé et en sécurité du travail. Résultat : une centaine de besoins exprimés.

Nous en avons présenté la liste à l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST) au mois de janvier 1995. En tête de cette liste apparaissaient les problèmes posés par les gants et par le vêtement deux pièces en été (problème de stress thermique).

Au mois de mars 1996, l'Institut a demandé au Centre des technologies textiles (CTT) de Saint-Hyacinthe de trouver un moyen pour réduire l'ampleur des problèmes posés par ce que l'on appelle le « bunker suit ». M. Martin Filteau a été chargé de cette recherche, dont les résultats ont été publiés au mois d'avril 1997.

Le mandat

L'Institut a demandé au CTT de trouver le moyen pour améliorer le confort thermique des pompiers, tout en conservant une bonne protection contre la chaleur. M. Filteau a d'abord analysé plus d'une centaine d'articles et de brevets sur le sujet. Il a en outre contacté une quinzaine de fabricants de textiles et 18 manufacturiers de « bunker suits », afin d'obtenir des échantillons pour ses expériences en laboratoire.

Le vêtement du pompier est composé de trois couches superposées de matériaux ignifuges : le revêtement extérieur, qui assure une protection et une résistance physique aux flammes, à la chaleur et aux produits chimiques; le coupe-vapeur, qui protège le pompier contre la pénétration de l'eau et des substances produites par le feu ; et la doublure thermique, qui fournit une dernière couche de protection. Ces trois couches peuvent être faites de différents matériaux. En tout, M. Filteau a analysé 32 matériaux différents.

Le Centre a reçu 12 matériaux différents pour le revêtement extérieur, 8 pour le coupe-vapeur et 12 pour la barrière thermique. M. Filteau a fait des tests sur 74 combinaisons de ces matériaux dans le but d'identifier celles offrant le meilleur confort thermique et une bonne protection contre la chaleur extérieure. Les propriétés recherchées sont un poids le plus léger possible, une protection thermique (TPP) élevée et une résistance à la vapeur d'eau (R_{et}) ainsi qu'une résistance thermique (R_{ct} CLO) aussi basses que possible.

Les résultats

À l'issue de ses analyses, Martin Filteau propose 15 combinaisons de matériaux qui, à son avis, offrent un rendement optimal. Elles sont présentées dans le tableau qui suit. À noter cependant qu'elles ne sont pas classées par ordre d'efficacité, mais par le poids.

La première colonne du tableau est subdivisée en trois parties qui représentent les composantes du « bunker suit ». La première partie

Combinaisons proposées par le CTT			Poids Oz/verge ²	Épaisseur des 3 combinaisons (cm)	R_{ct} (clo)	R_{et} Résistance à la vapeur d'eau	TPP (cal/cm ²) Protection contre la chaleur
A1	Z	A2	16,8	0,41	0,77	27,4	39,6
A1	J	A2	17,5	0,43	0,64	27,2	42,7
H	Z	Y	17,6	0,41	0,69	29,4	37,2
A1	Z	Q	18,1	0,45	0,94	25,8	45,8
D	Z	M3	18,6	0,53	1,02	28,5	35,6
C	L	Q	18,8	0,46	0,84	25,4	36,8
W	L	M3	18,8	0,52	0,84	26,7	39,3
A1	Z	M3	18,8	0,54	1,00	29,2	46,8
A1	J	Q	18,8	0,48	0,78	27,4	49,3
D	Z	Y	18,9	0,46	0,74	24,5	38,4
D	L	M3	18,9	0,53	0,82	26,7	37,3
A1	Z	Y	19,1	0,47	0,80	27,5	49,3
C	L	M3	19,5	0,53	0,80	26,2	36,2
D	J	Y	19,6	0,47	0,81	27,5	41,5
A1	J	Y	19,8	0,48	0,84	28,2	46,0

concerne le revêtement extérieur. Les cinq matériaux retenus par le CTT sont :

- ◆ A1 Z200 Nomex Oméga, 7,5 onces/verge²
- ◆ C Nomex III (plain weave), 7,5 onces/verge²
- ◆ D 60 % Kevlar / 40 % PBI (Ripstop), 7,5 onces/verge²
- ◆ W Advance 60 % Kevlar / 40 % Nomex, Ripstop, 7,0 onces/verge²
- ◆ H DURALITE 50 % Kevlar - 50 % Nomex, 6,1 onces/verge²

La deuxième partie concerne l'écran humidifuge. Les trois matériaux retenus par le CTT sont :

- ◆ J 3-D vapeur FR film respirable laminé à E-89 (Nomex)
- ◆ L Gore-Tex film laminé à E-89 Spunlace Aramid
- ◆ Z Crosstech film laminé à E-89

La dernière mini-colonne concerne la barrière thermique. Les quatre matériaux retenus sont :

- ◆ A2 2xE 89 aiguilleté, laminé sur 100 denier Nomex filament
- ◆ M3 Aralite, Kevlar aramid matelassé à Nomex Pyjama check
- ◆ Q Triple couches E-89 matelassé à Nomex Ripstop
- ◆ Y 50 % Nomex / 50 % Kevlar perforé et laminé sur Nomex

La deuxième colonne du tableau donne le poids en onces par verge carrée des trois couches superposées de matériaux. Plus le poids est léger, plus le « bunker suit » sera léger.

La troisième colonne donne l'épaisseur (en centimètres) des trois couches de matériaux. Les vêtements les moins épais sont plus souples.

Les quatrième et cinquième colonnes donnent des valeurs R_{ct} et R_{et} qui indiquent si le vêtement offre une bonne isolation et s'il permet une évacuation adéquate de la chaleur du corps par conduction, convection ou par évaporation de la transpiration. Plus ces valeurs sont basses, plus le vêtement offre une bonne protection thermique.

La dernière colonne du tableau donne un indice de protection thermique (TPP). La norme NFPA doit être supérieure à 35. Plus cet indice est élevé, plus le vêtement offre une bonne protection thermique.

Cette recherche nous apprend également que le néoprène est très néfaste pour le confort thermique. Ce matériau peut être utilisé aux endroits qui nécessitent une meilleure protection contre l'usure - comme les renforts des genoux et des coudes - mais il ne doit pas se retrouver dans le matériel servant à la confection de l'ensemble d'une des couches. La recherche montre également la nécessité d'accorder une attention particulière au choix du coupe-vapeur, car elle a un impact majeur sur le confort thermique, plus grand que pour les deux autres couches du vêtement.

Grâce à cette recherche, nous disposons maintenant de plus d'information pour mieux choisir le vêtement de protection. Cependant, elle ne tient pas compte des facteurs suivants : la confection du vêtement, sa grandeur par rapport à l'utilisateur et la durée de la protection en fonction de l'usure et du stress subis. La confection joue en effet un rôle important dans le confort, la mobilité et la

capacité du vêtement à évacuer la chaleur du corps par les ouvertures au niveau de la taille et du cou. Des pantalons amples, avec bretelles (plutôt qu'une ceinture), et une ouverture plus large au cou, favorisent une meilleure évacuation de la chaleur et améliorent le confort thermique. Un vêtement trop serré pour l'utilisateur augmentera la contrainte thermique.

Ces 15 combinaisons ne tiennent pas compte des coûts du vêtement, ni de la disponibilité des combinaisons. Nous savons que certaines d'entre elles sont disponibles sur le marché québécois et que leur coût peut, dans certains cas, se comparer au coût moyen du marché. L'APSAM ne dispose pas de l'information concernant les fournisseurs ou des vêtements en particulier, car elle devrait constamment être mise à jour.

Le texte intégral de la recherche de monsieur Filteau est disponible à l'APSAM. Lorsque celle sur les gants sera terminée, nous vous ferons part des résultats.

La direction de l'APSAM désire remercier l'IRSST, le CTT, ainsi que M. Martin Filteau pour leur collaboration, leur rigueur et la diligence avec laquelle ils ont effectué cette étude.

Des colloques régionaux pour les pompiers du Québec

En 1997, l'APSAM organise sept colloques régionaux pour les pompiers à temps plein et à temps partiel. L'un de ceux-ci a eu lieu le 7 juin dernier, à Saint-Hyacinthe, et a réuni près d'une centaine de pompiers et pompières. Ils ont appris à identifier les scénarios des accidents avec la collaboration de Danièle Champoux et d'Esther Cloutier de l'IRSST (voir article ailleurs dans ce bulletin). Paul Potvin, de l'APSAM, a présenté la problématique de la santé et de la sécurité au travail. Par la suite, Alain Auger et Michel Saucier, de la CSST, ont exposé les attentes de la Commission en matière de prévention, avant de redonner la parole à M. Potvin, qui a présenté les éléments d'un programme de prévention dans les services de prévention des incendies.

Ce colloque a pris fin avec une présentation de Guylaine Tétreault, infirmière, et Serge Tremblay, technicien en hygiène industrielle, sur le programme de santé et sur la verbalisation des incidents critiques chez les pompiers.

Les prochains colloques se tiendront les samedis 4 octobre à Sainte-Agathe, 25 octobre à Québec et 22 novembre à Baie-Comeau. Tous les pompiers et pompières y sont invités.

Comment protéger les travailleurs des centres de tri et de compostage

Une étude réalisée par Jacques Lavoie et Geneviève Marchand, de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST), dans deux centres mécanisés de tri et de compostage de déchets domestiques, a permis de déterminer certaines caractéristiques à considérer pour protéger les travailleurs des accidents et maladies professionnelles. C'est ce que L'APSAM a appris lors d'une entrevue avec Jacques Lavoie.

L'étude a été réalisée dans deux centres de tri et de compostage du Québec - l'un d'eux appartenant à une Municipalité régionale de comté (MRC) - à la suite d'une demande faite conjointement par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et des directions de la santé publique.



Les municipalités se préoccupent beaucoup de la gestion de leurs déchets domestiques. Plusieurs d'entre elles ont déjà choisi de faire participer leurs citoyens à des opérations de tri et de recyclage. Elles devront tôt ou tard s'engager dans des activités de compostage de leurs déchets, d'où l'intérêt de cette étude qui visait à identifier les risques auxquels les travailleurs de ces établissements sont exposés. Jacques Lavoie, biologiste et hygiéniste industriel à l'IRSST, explique : « Comme ce type de milieu de travail est récent et relativement peu connu, il était pertinent de faire une recherche, afin d'évaluer les agresseurs, principalement ceux d'origine chimique, biologique et ergonomique. »

Voici un résumé des principaux résultats. Les concentrations moyennes de bactéries totales, mesurées à la réception et dans les bâtiments de fermentation des deux centres, se sont avérées supérieures au niveau suggéré.

Les concentrations de bactéries Gram négatives, mesurées à tous les postes de travail, peu importe la saison¹, étaient en deçà du niveau maximal d'exposition suggéré. La façon dont sont réalisées les opérations semble donc permettre le contrôle de l'émission dans l'air de ce type de microorganismes et, possiblement, de leurs endotoxines. Selon M. Lavoie, « cela indique que l'entreposage de déchets et de compost semble constituer une source majeure de bactéries. »

Les concentrations moyennes maximales des autres microorganismes, mesurées pendant l'été ou l'hiver dans les deux centres, ont atteint des

niveaux qui, selon la littérature scientifique consultée, n'auraient pas d'effet sur la santé. La prudence s'impose quand même. Jacques Lavoie recommande aux travailleurs des bâtiments de fermentation et de réception de porter un équipement de protection respiratoire composé d'un masque complet, ou l'équivalent, muni de filtres jetables à haute efficacité (couleur mauve).

Les contaminants chimiques, mesurés dans les deux centres, se situaient à des niveaux inférieurs à leur valeur d'exposition réglementée, peu importe la saison. De plus, à la sortie du biofiltre de l'un des deux centres, tous les contaminants chimiques et la majorité des contaminants microbiologiques étaient présents, mais à des concentrations plus



Voici un exemple qu'il est préférable de ne pas suivre. Il n'y a pas de fosse à la réception. Les déchets sont déposés sur le plancher ; ce sont les travailleurs qui les acheminent au tri. À cause de cette méthode, les travailleurs sont directement exposés et les déchets risquent de demeurer à cet endroit plus d'une journée.

1. Les mesures ont été prises l'été et l'hiver

Voici un exemple à suivre. Les déchets reposent dans une fosse, à la réception. Leur transfert au tri est mécanisé, ce qui éloigne les travailleurs.

faibles, d'une façon statistiquement significative, que celles mesurées au bâtiment de fermentation.

L'étude ergonomique, bien qu'exploratoire, n'a décelé aucun problème important en ce qui concerne le compostage, sauf au poste de tri grossier de l'un des deux centres. Les autres problèmes rencontrés auraient pu survenir dans n'importe quelle petite entreprise.

Le suivi in-vitro du compostage démontre que les concentrations des contaminants chimiques et biologiques s'apparentent à celles mesurées dans les deux centres. En général, elles sont plus faibles pour le compost maintenu à 60 % de teneur en eau sur base humide.

Enfin la qualité de l'air extérieur, au niveau microbien, ne semble pas être influencée par les opérations effectuées dans ces centres.

Recommandations pour la conception d'un centre

Examinons maintenant les mesures d'hygiène industrielle dont il faudrait tenir compte lors de la conception d'un centre mécanisé de tri et de compostage des déchets domestiques. Selon Jacques Lavoie, un centre devrait être conçu de manière à ce que les microorganismes ne puissent pénétrer dans les poumons des travailleurs. Pour y arriver, voici quelques mesures :

- ◆ éviter la formation d'aérosol ;
- ◆ confiner les déchets, afin d'éviter tout contact avec les travailleurs, surtout ceux affectés au triage ;
- ◆ prévoir une ventilation appropriée aux endroits où on manipule les déchets et le compost.

Sur la collecte et la réception des déchets

Les conditions, à la réception et dans la décharge, sont très favorables à la prolifération microbienne. Voici comment en limiter les effets sur les travailleurs.

- ◆ Concevoir le quai de réception de façon à pouvoir le vider et le nettoyer facilement.
- ◆ Traiter tous les déchets le jour de leur réception.
- ◆ Nettoyer fréquemment les côtés et le fond de la décharge. Nettoyer aussi les planchers et les autres surfaces horizontales à l'aide d'un aspirateur muni de filtres à haute efficacité ou équivalent.
- ◆ Collecter les déchets dangereux séparément.
- ◆ Faire porter aux travailleurs des gants, des salopettes et des masques respiratoires jetables, munis de filtres à haute efficacité, pour effectuer le nettoyage ou le remplissage manuel.

Sur le déchetage et le broyage

- ◆ Prévoir l'espace et les moyens techniques pour enlever les gros morceaux qui ne peuvent être broyés ou déchetés.
- ◆ Effectuer un nettoyage fréquent à l'aide d'aspirateurs.
- ◆ Exiger le port de vêtements de travail et d'un masque respiratoire jetable, capable de retenir des particules plus grosses qu'un micron et possédant une couche de charbon actif pour éliminer les odeurs désagréables.

Sur le triage

Le tri conventionnel est source de concentrations élevées de microorganismes. Il faut donc s'assurer que le matériel à trier soit propre ou exempt de matières organiques. Le convoyeur, les murs et le plancher de la salle de tri doivent être nettoyés fréquemment avec un aspirateur muni de filtres à haute efficacité. Les travailleurs affectés au nettoyage doivent porter des vêtements de travail, des gants et un équipement respiratoire contre les particules de taille supérieure à un micron.

Au niveau ergonomique

Le tri manuel constitue le poste le plus à risque. C'est un travail

répétitif des plus monotones et seule la rotation permet de le rendre plus varié. Jacques Lavoie recommande d'affecter successivement les travailleurs à des postes assis et debout.

Le compostage

Le transport et le chargement des déchets domestiques destinés au compostage doivent être réalisés en milieux confinés. Le brassage, le virement et la manipulation du compost dans les aires de fermentation sont des opérations qui génèrent des microorganismes. Des masques respiratoires complets, jetables, munis de filtres à haute efficacité, devraient être portés pour effectuer ces opérations. De plus, lors du virement des andains, les lieux devraient être ventilés au maximum pour diluer les concentrations de contaminants chimiques et le brouillard formé par la condensation de l'eau.

La suite du rapport est consacré à des recommandations sur la façon d'effectuer des travaux d'entretien, de réparation et de nettoyage, sur l'organisation du travail et sur les mesures d'hygiène personnelle. D'ici quelques semaines, l'APSAM publiera une fiche technique sur ce sujet.

On peut se procurer ce rapport auprès de la direction des communications de l'IRSST au (514) 288-1551.



Au triage, on note des particules de poussière en suspension dans l'air. Il est préférable d'éviter cette situation.



Les chercheurs de l'Institut prennent leurs prélèvements.

Voici des andains de compost que l'on s'appête à tourner à l'aide de la machine en arrière plan.





La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur Affaires municipales

715, Square Victoria, Bureau 710
 Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone : (514) 849-8373

Télécopieur : (514) 849-8873

Téléphone sans frais : 1-800-465-1754

Télécopieur sans frais : 1-800-465-6578

<http://www.apsam.com>

Directeur général et éditeur :
 Alain Langlois

Coprésident patronal :
 Gilles Thibault

Coprésident syndical :
 Claude Hétu, directeur adjoint,
 SCFP-Québec (FTQ)

Coordonnateur de la revue :
 Alain Devost

Rédaction :
 Pierre Bouchard - Communications B

Réalisation graphique :
 Anne Brisette, graphiste

Distribution :
 À la poste

Impression :
 Impressions des Associés inc.

Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage : 11 000 exemplaires

FORMATION DÉNEIGEMENT

L'hiver approche rapidement et, avec lui, les chutes de neige. Préparez vos travailleurs à faire le déneigement en toute sécurité en faisant accréditer vos formateurs par l'APSAM.

Quand ?
 le 21 octobre, à Québec,
 ou le 28 octobre, à Montréal.

Combien ?
 250 \$, incluant le matériel de cours (taxes en sus)

Où s'inscrire ?
 auprès de Marie-José Duponsel
 au (514) 849-8373
 ou au 1-800-465-1754.

Le cours sur les travaux de déneigement a été entièrement révisé et mis à jour.

Déneigement

Comment procéder aux opérations de déneigement en toute sécurité ? Pour répondre à cette question, l'APSAM vous propose trois documents cet automne :

- ◆ une fiche technique intitulée : La signalisation lors du ramassage de la neige ;
- ◆ un document d'information : Les travaux de déneigement / La prévention des accidents ;
- ◆ un document audiovisuel, produit avec la collaboration de l'APSAM, intitulé : Les travaux de déneigement en toute sécurité. Pour vous le procurer, contactez Production Video L.M. inc., au (514) 923-3039. Son coût : 165 \$ avant taxes.

La prévention, j'y travaille!

La 12^e édition de la Semaine de la santé et de la sécurité du travail se déroulera du 19 au 25 octobre. À cette occasion, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) offrira gratuitement quelques outils pour faciliter la tenue d'activités de prévention, notamment :

- ◆ un guide de prévention ;
- ◆ une fiche sur laquelle consigner les dangers observés lors de tournées d'inspection ;
- ◆ une autre fiche, celle-là pour les travailleurs, pour noter des observations sur les postes de travail,
- ◆ une affiche ;
- ◆ un répertoire des ressources en santé et en sécurité du travail.

On peut se procurer ce matériel en s'adressant à la Direction des communications ou aux directions régionales de la CSST.

Les internautes peuvent également visiter le site de la CSST, à l'adresse <http://www.csst.qc.ca>.

Erratum

Une coquille s'est malheureusement glissée dans notre dernier numéro. Dans l'article sur les casques anti-bruit, à l'avant dernier paragraphe, la phrase « Avec un casque dont l'efficacité serait de 35 dB et une balle générant 166 dB (Ruger et balle 180 grains), le niveau de bruit dans le casque serait de 131 dB. » on aurait dû lire (Ruger et balle 125 grains). Cette erreur ne change en rien le sens de l'information publiée dans cet article.

POLICIERS POLICIÈRES L'utilisation d'une semelle élargie (Trigger shoe) serait dangereuse

Dans un récent communiqué, la CSST nous informe que l'utilisation d'une semelle élargie (trigger shoe) pour la détente des pistolets et revolvers serait dangereuse. Ce dispositif aurait causé une décharge accidentelle alors qu'un policier prêtait assistance à une personne. En s'agenouillant, le fermoir de son étui s'est accroché sur l'accoudoir d'un siège et s'est détaché. Son arme n'étant plus retenue s'est déplacée dans l'étui. La semelle élargie fixée sur la détente s'est alors coincée dans la doublure, provoquant une décharge accidentelle.

Pour prévenir un tel accident, il faut :

- ◆ s'assurer que toutes les armes de service ne sont pas munies d'une semelle élargie ;
- ◆ interdire l'utilisation de cet accessoire pour les armes conservées dans un étui ;
- ◆ s'assurer que tous les étuis utilisés sont adaptés aux armes et qu'ils sont en bon état ;
- ◆ informer le personnel et les instructeurs de tir du danger relié à l'utilisation de ce dispositif.

